



EUROPE

CARTE DE COLLABORATION

Save Sight Now Europe (SSNEU)

Fondation Syndrome de Usher – Espagne / Association Save Sight Now Europe – Suisse

Introduction

La présente carte est destinée aux collaborateurs souhaitant soutenir Save Sight Now Europe (SSNEU), une organisation active en Espagne et en Suisse, dont la mission principale est de promouvoir des initiatives de collecte de fonds afin de soutenir la recherche scientifique et le développement de traitements pour le syndrome de Usher, en particulier la variante 1B.

L'organisation accueille la participation, la promotion et le soutien de tiers ou de personnes intéressées — ci-après dénommés « Collaborateurs » — souhaitant mener des activités poursuivant les mêmes objectifs et acheminer les résultats vers l'organisation, en tant que meilleur moyen d'exprimer leur altruisme.

Dans ce contexte, il est dans l'intérêt de l'initiative Save Sight Now Europe d'établir un cadre de transparence et de traçabilité pour toute activité impliquant des contributions financières, quel que soit leur degré de simplicité, qui soutiennent ces objectifs. Cela s'applique tant si les contributions sont effectuées directement à l'organisation que si elles sont transmises par des collaborateurs qui remettent ensuite les résultats à l'organisation. Il s'agit de la seule manière de garantir que les objectifs communs soient fiables et d'encourager la volonté continue d'apporter des ressources à notre cause commune.

Pour cette raison, tout acte ou initiative visant à bénéficier à SAVE SIGHT NOW EUROPE (tant la Fondation du Syndrome de Usher — ci-après FSU — que Save Sight Now Europe Suisse — ci-après SSNEUCH) et à l'initiative Save Sight Now Europe — ci-après SSNEU — doit respecter les conditions et engagements suivantes :

Conditions et Engagements :

1. Communication préalable des initiatives :

Toute action de collecte de fonds destinée à soutenir SSNEU doit être préalablement communiquée via le formulaire officiel disponible sur le site web de l'organisation. Les collaborateurs doivent également signer un engagement d'adhésion à la présente carte.

2. Approbation formelle :

Une fois l'initiative approuvée, SSNEU :

- Fournira une confirmation écrite.
- Mettra à disposition les éléments graphiques et logos nécessaires, accompagnés des instructions d'utilisation.
- Publiera l'action sur ses canaux officiels en identifiant les organisateurs.

3. Utilisation des logos et du nom de l'organisation :

L'autorisation d'utiliser les logos et le nom de SSNEU est strictement limitée à l'action approuvée. Toute utilisation non validée sera considérée comme non autorisée.

4. Soutien matériel :

En fonction des disponibilités, SSNEU pourra fournir des supports matériels pour l'événement. Toute communication externe utilisant l'image de l'organisation doit respecter les directives de communication et obtenir une validation préalable.

5. Transparence financière :

Les collaborateurs doivent publier les résultats financiers de leur initiative via les mêmes canaux de communication utilisés pour la promouvoir. Les fonds collectés doivent être transférés par virement bancaire directement sur le compte officiel indiqué sur le site web de SSNEU.

6. Publication des contributions :

SSNEU s'engage à communiquer les montants reçus et les actions approuvées via ses canaux officiels.

7. Certificats fiscaux :

Conformément à la législation suisse et espagnole, SSNEU émet des certificats fiscaux uniquement pour les dons reçus directement par l'organisation.

8. Grand donateur et avantages fiscaux :

En cas de don conditionné à des avantages fiscaux, les collaborateurs doivent transmettre les coordonnées du donateur à SSNEU pour un suivi direct.

9. Responsabilité des collaborateurs :

Les collaborateurs sont responsables du contenu utilisé ou diffusé lors des initiatives. SSNEU décline toute responsabilité en cas de réclamation tierce liée à une utilisation non autorisée.

10. Violation des règles :

En cas de non-respect des règles, SSNEU se réserve le droit de retirer le collaborateur de ses listes officielles et de publier des communications publiques appropriées.

DOCUMENT D'ADHÉSION (Engagement de respect de la Carte)

Personne physique :

Je soussigné(e),, avec identifiant (IDE) et domicilié(e) à,

DÉCLARE :

1. Mon intérêt à devenir collaborateur de Save Sight Now Europe.
2. Avoir pris connaissance du décalogue et m'engage à le respecter intégralement.

Nom :

Identifiant (IDE) :

Signature :

Fait à, le de 20....

Personne morale :

Je soussigné(e),, agissant au nom de (nom de l'entité), avec numéro IDE,

DÉCLARE :

1. L'intérêt de l'entité à devenir collaborateur de Save Sight Now Europe.
2. L'engagement de l'entité à respecter le décalogue dans son intégralité.

Nom :

Fonction :

Entité :

Signature :

Fait à, le de 20....